



# Anse

## informations

Lettre d'information municipale

numéro 332 – Février 2024

## Fête des conscrits 2024



**Jeudi 22 février**



### Cérémonie de la remise du drapeau

 **19 h 00** : à Ansolia



**Vendredi 23 février**  
**Défilé humoristique**



**20 h 00** : départ du défilé

 Départ Place Général de Gaulle – Avenue de Brienne – Avenue Jean Laval – Avenue de la 1<sup>ère</sup> armée – Rue du 3 septembre – Route de Lyon – Rue Saint-Jean – Rue du Château – Rue du 3 Septembre 1944 – Avenue de Brienne

Arrivée Place Général de Gaulle

 **Le parking d'Ansolia est ouvert pour permettre aux plus grands nombres de stationner leur véhicule.**

 **22 h 30** : Bal organisé par l'Interclasse des Jeunes au Foyer Rural



**Samedi 24 février**



 **14 h 30** : Instant 10 ans bal et goûter au Foyer Rural

 **16 h 00** : Réception en Mairie de Anse.

 Le programme de la journée est composé par des temps officiels : messe des Conscrits en l'église de Anse, dépôt de gerbes aux différents monuments et cimetières des 3 communes, visites aux maisons de retraite Michel-Lamy, réceptions par les mairies de Ambérieux et Lachassagne. Autres temps forts de la semaine des Conscrits : réception par CAP Anse, visite aux clubs de l'Amitié de Anse et Lachassagne, ainsi qu'aux Conscrits du foyer de Brienne.



**Dimanche 25 février**



 **11 h 00** : Départ de la  
**Vague des Conscrits**

 • Départ Avenue Jean Laval - Avenue de la 1<sup>ère</sup> Armée - Rue du 3 septembre - Route de Lyon - Rue du Four Banal - Rue du Château - Rue du 3 Septembre - Route de Lyon - Rue du Four Banal - Rue du Château - Rue du 3 septembre - Haie d'honneur Avenue de Brienne

Arrivée Place du Général de Gaulle

**Les Conscrits informent les Ansois que le parcours du défilé passe deux fois devant l'église et route de Lyon**

 **12 h 30** : Vin d'Honneur Place du Général de Gaulle

 **20 h 30** : Ouverture du Bal des Conscrits - Chanson des Conscrits, à Ansolia

**Nous vous rappelons que par arrêté ministériel les pétards sont strictement interdits sur la voie publique.**



Pour tout renseignement  
Anthony CHLOROS, Président de la 4  
 [bureaudela4@gmail.com](mailto:bureaudela4@gmail.com)

# Inscriptions des enfants né(e)s en 2021 et des nouveaux arrivants dans les écoles maternelles Paul-Cézanne et Ninon-Vallin pour la rentrée 2024 / 2025

**Votre enfant aura 3 ans avant le 31 décembre 2024 : il peut être inscrit à l'école maternelle dès la rentrée de septembre 2024.**

**Vous trouverez ci-dessous toutes les informations pour inscrire pour la première fois votre(vos) enfant(s) dans une école maternelle publique de la commune.**

## Pièces à fournir pour l'inscription

☞ **Fiche d'inscription scolaire**, remplie : à télécharger sur le site de la Mairie.

☞ **Un justificatif de l'autorité parentale** : copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).

☞ **Un justificatif de domicile** : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture EDF ou GDF, facture de téléphone fixe, compromis de vente après le délai de rétractation de 10 jours).

☞ **Si vous êtes hébergé(e) chez un tiers** : l'hébergeant doit fournir la copie d'un justificatif

de domicile de moins de 3 mois et la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur (préciser qu'il vous héberge).

☞ **Un justificatif de vaccination** : copie de la page de vaccination obligatoire du carnet de santé.

☞ **Pièce facultative :**

**Demande de dérogation pour que l'enfant ne fréquente pas l'école l'après-midi** : faire un courrier, et à fournir avant la rentrée à la direction de l'école d'affectation.

Le dossier complet doit être retourné en Mairie avant le **30 avril 2024**. Votre établissement d'affectation vous sera communiqué mi-mai 2024, et le certificat de pré-inscription sera disponible en Mairie à partir de cette même date.

Il sera de votre responsabilité de prendre rendez-vous avec la direction de l'école d'affectation pour finaliser l'inscription de votre(vos) enfant(s).

Renseignements et fiches d'inscription sur le site [www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr)

## Bilan d'activité du conciliateur

### ☞ Bilan

Dans le cadre de ses fonctions de conciliateur de justice, dans le ressort de la cour d'appel de Lyon, nommé au Tribunal d'Instance de Villefranche depuis 2009, Messieurs Oliet et Girin ont reçu au cours de l'année 2023 : 212 personnes domiciliées sur le territoire du canton de Anse.

Ils ont traité 96 dossiers soumis ou déposés par des Ansois(es) dont les champs de compétence relèvent de relations, différents, litiges, conflits dont ils sont saisis directement ou par les magistrats :

- Propriétaire, bailleur, locataire (état des lieux, retenue de garantie, dette locative...)

- Consommateurs, professionnels, artisans, commerçants et toute activité du secteur marchand.

- Des particuliers pour le recouvrement de dettes ou sommes d'argent.

- Problème de mitoyenneté, d'environnement, de clôtures, de végétaux, de servitude.

- Problème de voisinage, nuisances, bruits. Anomalies et contestations sur les prestations de travaux.

- Problèmes bancaires, assurances, droits sociaux, télécommunications, énergie, organismes de crédits.

☞ **Permanence** : le mardi de 9 h à 12 h et le dernier jeudi du mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous en Mairie de Anse ☎ 04.74.67.03.84

## De nombreux projets pour les rivières du Beaujolais

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais a lancé en 2022 plusieurs programmes d'actions pour protéger et préserver les rivières. L'enjeu est de permettre à chacun d'entre nous d'avoir accès à une eau de qualité, en quantité suffisante et de vivre paisiblement au bord de nos rivières.

### ☞ Améliorer la qualité de l'eau dans les rivières

Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, le territoire se mobilise pour préserver l'eau des rivières et des nappes souterraines : 23 collectivités (Communes, Communautés de communes ou d'Agglomération, Syndicats d'assainissement...) s'impliquent dans un - une grande étude prospective consacrée à l'adéquation entre l'état de la ressource en eau dans le Beaujolais et les besoins du territoire.

### ☞ Lutter contre les risques d'inondation

Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais agit pour réduire les inondations et leurs conséquences sur le territoire.

Même si l'Ardières, le Marverand ou le Morgon n'ont pas causé d'inondation majeure depuis quelques années, le risque est toujours présent et il est nécessaire de s'en prémunir.

Contrat de Bassin du Beaujolais avec l'Agence de l'eau rhône-méditerranée corse. Ce contrat représente un investissement de 45 millions d'euros.

Quelques exemples des 100 actions programmées pour les trois prochaines années :

- des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour réduire les pollutions urbaines

- des travaux et actions de sensibilisation, de prévention pour protéger les captages d'eau potable

- des travaux de renaturation des berges et de restauration de la continuité piscicole pour atteindre un bon état des rivières et des zones humides

Quelques exemples des 30 actions du PAPI (Programme d'action de prévention des inondations) du Beaujolais :

- aménager des zones de rétention au bord du Merloux et de la Galoche, les 2 affluents du Morgon afin de protéger Gleizé et Villefranche-sur-Saône de ses crues. Ces travaux, d'un montant d'environ 6 millions d'euros, devraient débuter en 2025.

- proposer aux propriétaires de bâtiments situés en zone inondable de réduire leur vulnérabilité grâce à des « diagnostics inondation », gratuits, personnalisés et confidentiels.

- communiquer, informer et sensibiliser les habitants et les riverains des cours d'eau

### **Partageons les bonnes pratiques pour faire vivre les rivières du Beaujolais**

Chacun d'entre vous peut aussi agir à son échelle pour préserver la ressource en eau et se protéger des inondations !

Comment ?

- **Economisez l'eau**, si vous avez un jardin, installez un récupérateur d'eau de pluie

- **Favorisez l'infiltration** de l'eau de pluie : cela limitera le ruissellement et alimentera davantage les nappes phréatiques
- **Jardinez au naturel, sans traitement chimique** pour éviter toute contamination des eaux par ruissellement et infiltration
- **Participez au ramassage de déchets** pour limiter la pollution des rivières
- **Si vous habitez en zone inondable**, vous pouvez demander au SMRB un diagnostic gratuit de votre habitation pour mieux la protéger.

 **Plus d'infos**  [www.rivieresdubeaujolais.fr](http://www.rivieresdubeaujolais.fr)

## Marché de Anse

### **Ils débattent sur le marché Vendredi De 8h à 12h30, Place du 68<sup>e</sup> RAA**

- Fromager Fabien Picard,
- Fromager Jonathan André (GAEC de l'Aubrac),
- Boucher Pascal Paturel,
- Œufs Michaël Bidon,
- Olives Henri Chassignol,
- Légumes primeur Jasserand-Perrier,
- Légumes productrice Catherine Moiroux,
- Fleuriste Thierry Dobrowolski,

- Epicerie Les Tontons Vraqueurs – M. TACHON (un vendredi sur 2)
- Compléments alimentaires – M. COTIN (un vendredi sur 2)
- Vêtements femme – Mme DUFOUR Margarete
- Distributeur d'huîtres de Vendée et de produits Belle Iloise Franck Duret (de septembre à avril).

Vous souhaitez débattre sur le marché de Anse, contactez le service de Police Municipale à  [police@mairie-anse.fr](mailto:police@mairie-anse.fr)

## Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves

### **Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 mars à 19 h, salle du Conseil Municipal (impasse de Verdun).

### **Etat Civil : les chiffres 2023**

Pour l'année 2023, la commune a compté  
107 naissances  
33 mariages et 33 PACS  
87 décès dont 54 en maisons de retraite

### **Mise à disposition de copeaux**

À la suite de la collecte et de l'élagage, les Services Techniques de la commune de Anse auront broyé les bois collectés pour les transformer en copeaux de bois, à utiliser pour le paillage. La commune propose une matinée de **mise à disposition des copeaux** pour les jardins !

**Samedi 10 février 2024 de 9 h à 12 h au local des Services Techniques** (chemin de la Bordière).  
Jusqu'à épuisement des stocks.

### **La Médiathèque Albert-Gardoni au mois de février**

#### **Du côté de la médiathèque Albert Gardoni !**

#### **Vendredi 2 février à 18h45 : Soirée Résonance(s)**

Lecture poétique et musicale par Françoise Casile et Marie Belieux. Poèmes de Jean-Noël Berlioux, extraits de son recueil de poèmes *Résonance(s)*.

 **Samedi 3 février à 10 h 30 : le Club BD** se retrouve autour de la thématique de la **montagne**, n'hésitez pas à venir participer ou tout simplement écouter !

 **Vendredi 16 février à 17 h : Les Histoires du tipi.** Pour les enfants entre 3 et 10 ans, sur inscription. Installons-nous près du tipi de la MAG pour un voyage à travers de fabuleuses histoires !

 A noter : Durant les vacances scolaires, la médiathèque sera fermée du 20 au 24 février.

 Toutes les informations sur le site Internet  [mediatheque.mairie-anse.fr](http://mediatheque.mairie-anse.fr) au  04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

### **Repas des Aînés**

Il se déroulera le **samedi 6 avril à midi à Ansolia**.

Les Ansoises et Ansois de plus de 70 ans sont invités par la Municipalité à partager un moment de convivialité. Inscriptions à l'Infothèque avant le samedi 30 mars ou au  04.74.67.03.84 ou  [contact@mairie-anse.fr](mailto:contact@mairie-anse.fr).

### **Travail plage du Colombier**

La municipalité ouvrira pour la saison estivale son site de la plage du colombier du samedi 01 juin jusqu'au dimanche 01 septembre 2024.

Comme chaque année des postes de saisonniers sont proposés aux jeunes Ansois(es) d'au moins 17 ans pour un 1<sup>er</sup> emploi.

Si vous êtes intéressé(e) vous trouverez sur le site de la Mairie de Anse toutes les informations nécessaires.

Par le biais du lien suivant  [www.mairie-anse.fr](http://www.mairie-anse.fr). Les dossiers complets pourront être envoyés par courriel à l'adresse suivante  [jobete@mairie-anse.fr](mailto:jobete@mairie-anse.fr) ou déposés en mairie jusqu'au 31 mars 2024.

Le **samedi 2 mars 2024 de 9h à 11h30 à la salle Lucien-Blanchard** (dans la cour intérieure de la mairie) vous pourrez rencontrer les élus en charge de la plage et déposer votre dossier de candidature.

### **L'éclairage public de la commune**

 L'éclairage public est géré par le **SYDER** (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône), c'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), syndicat mixte ouvert. Il est l'acteur public majeur des enjeux énergétiques du département du Rhône.

 Le SYDER exerce la compétence de l'éclairage public pour le compte de 195 communes du département du Rhône, ce qui représente environ 93 000 points

lumineux et 4 500 armoires de commande dont la commune de Anse : il y réalise les travaux d'investissement, ainsi que l'exploitation et maintenance du réseau.

Le Syder intervient sur la commune de Anse une fois par trimestre pour les changements d'ampoule, des détections préalables des pannes (de nuit) ou les réparations de lampadaire. Si tout un réseau de lampadaires ne fonctionne plus, bien évidemment, le Syder intervient selon le degré d'urgence.

La commune a initié avec le SYDER le passage en LED de l'intégralité de près de 1500 points d'éclairage public. Cela permettra de gérer des éclairages personnalisés et de très basse intensité, suite aux nombreuses plaintes du passage de la commune au noir complet. Cela permettra aussi de réduire la consommation d'énergie sans avoir besoin d'éteindre complètement la nuit.

### 3<sup>e</sup> éditions des Rencontres entreprises Jeunes

Découvrez les métiers qui recrutent ! Organisé par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées Jeudi 14 Mars de 10 h à 18 h à Ansolia.

### 2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) cours

Les expositions et conférences reprendront au printemps et en mars.

#### Cours et ateliers en période scolaire :

Les inscriptions à nos cours continuent, particulièrement pour le cours suivant : Jeudi 18 h 30 à 21 h : Dessin/peinture (toutes techniques) pour adultes. Renseignements et inscriptions ☎ 06 75 59 43 83

📧 2cea.anse.chateau@gmail.com

### Collecte des ordures ménagères

Collecte des ordures ménagères : Anse : les mardis 6 -13 - 20 et 27 février et secteur Graves sur Anse : les vendredis 2 - 9 - 16 et 23 février

Collecte sélective (bac à couvercle jaune) Anse : les jeudis 8 et 22 février et pour Hameau de Graves sur Anse les mercredis 14 et 28 février

### Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** - 114 rue de Belleville.

Prise de rendez-vous uniquement téléphonique en composant le ☎ 15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

### Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

### Infos jeunes

Centre de Planification et d'Education Familiale - 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

La Maison des Ados : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 📧 contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

Mission Locale : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

Parent 'Aise / CAP Générations : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matin de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

Informations Jeunesse CCBPD : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or) Anse : 9 rue du 3 Septembre (1<sup>er</sup> étage) ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel ☎ 04.74.02.65.93

### Permanence en Mairie ou sur Anse

Conciliateur de justice : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

Permanence Info-Energie, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Une fois par mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.28.70.20

Médiatrice Familiale Anne-Marie Galludec 📧 amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

### Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie d'Afrique (vers la Mairie)

### ETAT CIVIL

#### Naissances

Robin CLAVEL HATAY né le 28 octobre

Alicia FLEURANCE née le 17 décembre

#### Décès

Marie Simone DESMULES ép. VERVIALLE décédée le 17 décembre à Anse (103 ans)

Jean Auguste BERTHELON décédé le 16 décembre à Anse (89 ans)

Monique Josiane NORMAND-MELINAND ép. FRANCOIS décédé le 15 décembre à Anse (83 ans)

Nadine Marie Jeanne GUILLAUMOT ép. DEVAUX décédé le 17 décembre à Anse (68 ans)

Louis Henri MARGAND décédé le 25 décembre à Anse (80 ans)

André Joseph COLLARD décédé le 29 décembre à Gleizé (86 ans)

René Jean Gabriel MORIN décédé le 7 janvier à Anse (89 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 - Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite - Reproduction même partielle interdite